



D.2024.12.11.2.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 11 Décembre 2024

2 - ATTRACTIVITE

2.2 - Dispositif d'accès à VélÔToulouse pour les administrations et les entreprises

L'an deux mille vingt quatre, le onze décembre, dans la salle Garonne, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques			X
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Chollet)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Le service VélÔToulouse de location de vélos en libre-service relève de la compétence de Tisséo Collectivités en application des dispositions de l'article L. 1231-16 du code des transports.

Le service est lancé depuis le 30 août 2024 pour les usages personnels et est exploité par l'entreprise JCDecaux France. Les tarifs du service ont été approuvés en Comité Syndical du 6 décembre 2023 par délibération D.2023.12.06.2.12.

Tisséo Collectivités souhaite développer une politique de déplacement responsable notamment dans le cadre de plans de mobilité et, à ce titre, favoriser à compter du 1^{er} janvier 2025 la souscription d'abonnements VélÔToulouse par les employeurs : services de l'Etat, les collectivités et leurs établissements ainsi que par les entreprises.

VélÔToulouse est une alternative aux déplacements automobiles en cœur d'agglomération et un complément à la marche à pied ou aux transports en commun. VélÔToulouse a été conçu pour des déplacements urbains de courte durée. À ce jour, VélÔToulouse s'est inséré dans l'offre de transport toulousaine pour les trajets utilitaires (domicile-travail, domicile-études, déplacements professionnels, loisirs...)

L'offre proposée consiste à permettre aux entreprises et administrations d'accéder aux abonnements annuels « Essentiel » et « Confort » pour un usage collectif. Après signature de la convention présentée en annexe, les administrations et les entreprises pourront souscrire des abonnements impersonnels pour leurs collaborateurs pour un usage professionnel.

Le support des abonnements est la carte sans contact impersonnelle - Flexpro - déjà utilisée pour la gamme Pro Tisséo. Les tarifs proposés sont ceux des abonnements annuels « Essentiel » et « Confort » avec carte Partenaires à 20€/an et 115€/an (tarifs en vigueur au 01/01/2025, et soumis à l'évolution annuelle).

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le projet de convention cadre joint en annexe à la présente délibération.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes du projet de convention type relatif à l'adhésion des administrations et des entreprises au service VéloToulouse.

ARTICLE 2 : DONNE DELEGATION à Monsieur le Président aux fins de signature des conventions de cette nature.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES